



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## création

Question écrite n° 100868

### Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les incertitudes quant au devenir du dispositif chèque-conseil, notamment dans la région Nord - Pas-de-Calais. En effet, ce dispositif a permis, en 2005, la réalisation de nombreuses heures de conseil avant ou après la création d'entreprise. Or, depuis septembre 2005, faute d'avoir obtenu les crédits nécessaires, aucune des trois directions départementales du travail et de l'emploi (à Lille, Arras et Valenciennes) ne distribue de chèque-conseil. Cette situation est préjudiciable à l'emploi et au développement du territoire et se trouve en opposition avec les efforts déployés dans le cadre du programme régional création transmission d'entreprises. Aussi, il lui demande s'il entend prendre les mesures nécessaires afin de permettre le fonctionnement du dispositif chèque-conseil dans la région. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur la situation du dispositif des chèques-conseil. Ce dispositif fait partie des mesures d'accompagnement des chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise, qui comprennent également des mesures d'exonération de cotisations sociales (ACCRE) et d'aide financière sous la forme d'une avance remboursable (EDEN). Il illustre la volonté gouvernementale de soutenir l'initiative économique, en particulier celle portée par les publics les plus fragiles, chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre de bénéficiaires des mesures ACCRE et EDEN au 31 juillet 2006 augmente respectivement de près de 12 % en un an tandis que le nombre d'entreprises créées pour la même période progresse de 11 %. Des dotations budgétaires à hauteur de 45 MEUR pour la mesure EDEN et 16 MEUR pour les chèques-conseil sont inscrites dans le projet de loi de finances 2007 présenté au conseil des ministres du 27 septembre 2006. Au cas particulier des chèques-conseil, mesure d'accompagnement appréciée des créateurs, le maintien des dotations budgétaires depuis plusieurs années à hauteur de 16 MEUR n'exclut pas des indisponibilités locales, y compris en cours d'année, considérant l'attractivité de la mesure et la complexité des mécanismes de gestion de cet outil. Afin de lever ces freins, une réforme de ce mécanisme est à l'étude.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Leroy](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100868

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 juillet 2006, page 7710

**Réponse publiée le** : 19 décembre 2006, page 13327